



FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition provisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	6 832 874	37,15	117,40	7 011 000	2 604 587	37,15	2 604 587
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	15 450	40,26	150,63	12 900	5 194	40,26	5 194
Taxe d'habitation (TH)	160 076	16,23	57,53	128 000	20 774	16,23	20 774
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 214 816	23,90	51,39	1 226 000	293 014	23,90	293 014
				Total	2 923 569		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)				Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produit référence 2026 (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	2 923 569

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité 2 923 569	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	=	
Taxe d'habitation (TH)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
 Reçu en préfecture le 27/04/2026
 Publié le 27/04/2026
 ID : 038-213803166-202604022-DEL32_2026-DE

II – RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
258 943	14 446	35 707	4 625	248 532	0	128 095	470 471	11 160 995

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
2 923 569		4 084 388



A GRENOBLE
 Le 19 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FREDERIC GUIN

Le 22/04/2026
 Pour la Commune
 Pont de Chery



COMMUNE : 316 LE PONT DE CHERUY
 ARRONDISSEMENT : 38 LA TOUR DU PIN
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LA-TOUR-DU-PIN

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	4 898
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	112 642
c. Locaux industriels	9 671
d. Logements sociaux et longue durée	231
Taxe foncière sur le non bâti :	>>>
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Dotation pour recentrage THRS	30 195
c. Mayotte	90 780
Cotisation foncière des entreprises :	115
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	808 163
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière sur le non bâti :	884
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises :	600 908
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	128 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-33 025
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	14 446
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	258 943
c. Coefficient correcteur	1,171444
d. Taux FB commune 2020	21,25
e. Taux FB département 2020	15,90

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	47,83	119,58	2,19	117,40
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	62,91	157,28	6,65	150,63
Taxe d'habitation (TH)	23,67	22,80	59,18	1,65	57,53
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,95	>>>	53,90	2,51	51,39

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	17,27
b. Taux maximum de la majo	1,04

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières au niveau :

a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2025 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou les communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
 Reçu en préfecture le 27/04/2026
 Publié le 27/04/2026
 ID : 038-213803166-20260422-DEL32_2026-DE

